

PRIX DE L'ABONNEMENT.

Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE

16 francs pour trois mois,

32 francs pour six mois,

64 francs pour l'année.

Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.

Le numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.

Le CENSEUR insère gratuitement tous les Articles, Lettres et Documents ayant un but d'utilité publique et revêtus de signatures connues.

LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

À LYON, au Bureau du Journal, rue des Célestins, n. 6 au 1er.

À PARIS, chez MM. AUGUSTE DE VIGNY et Co., directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUVE-DENUNQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, 27 octobre 1842.

Les clameurs que quelques organes de la publicité ont fait entendre à propos de l'union franco-belge ne peuvent exercer aucune influence réelle sur la solution réservée au projet dont la négociation se trouve en ce moment suspendue par la pérégrination que le ministre des travaux publics a entreprise dans nos provinces méridionales dont il est censé étudier les besoins. Si les contraires qu'ils soient aux véritables intérêts du pays, les socialistes et les hérésies économiques et politiques à grand bruit débitées par ces feuilles ont cessé d'être dangereux par cela seul qu'ils ont bien voulu accepter les chances de la discussion publique. Ils ne sauraient surprendre l'opinion; encore moins pourrions-ils ébranler les résolutions du gouvernement, s'il est sincèrement pénétré de la haute importance de la fusion des intérêts industriels et commerciaux des deux pays, s'il a véritablement conscience de l'excellence et de la supériorité des principes qui président, par la force même des choses, à s'introduire dans les rapports internationaux des sociétés modernes. Le véritable danger se trouve dans les violences exercées sur les intérêts généraux du pays par les quelques centaines de privilégiés à qui, en France comme en Angleterre, notre système électoral attribue, à l'exclusion de la grande majorité des citoyens, la suprême direction des affaires, et qui exploitent à leur profit la puissance législative. C'est dans ce que l'on est convenu d'appeler la représentation nationale, c'est dans le parlement que le projet d'union douanière rencontre des obstacles sérieux et peut-être invincibles. On en peut juger par les symptômes qui viennent de se révéler dans la levée des boucliers qui se prépare à Paris parmi les députés de nos populations industrielles, et nous devons nous attendre à voir enterrer l'alliance commerciale comme nous avons vu après la révolution de juillet enterrer l'union politique, comme nous avons vu enterrer dans la dernière session le projet de loi sur le rachat des canaux et la loi des chemins de fer, s'il est permis de donner ce nom à l'imbricatio stérile et dérisoire si laborieusement sorti de nos deux officines législatives.

Nous ne savons pas un argument qui puisse plaider avec une plus décisive énergie la cause de la réforme électorale que le désordre légal qui pèse depuis douze ans sur les intérêts moraux et matériels de la France; rien de plus honteux pour une grande et noble nation que la triste curée qui en est faite dans les plus hautes régions de la société, au sein même du pouvoir dont les positions sont en partie à la merci de l'industrialisme. Nous récoltons le fruit des fictions constitutionnelles sur le gouvernement des nations. On n'atténue pas les effets sans modifier les causes du mal profond qui plonge la société française dans un état d'abaissement continu.

Un journal qui a largement défendu et développé le principe des unions douanières, et qui s'est ému avec raison des résistances déplorables que l'union franco-belge a rencontrées dans le sein même du cabinet, a fait entendre que « la volonté supérieure qui depuis douze ans a usé tant de ministres saurait bien encore sacrifier quelques positions ministérielles en faveur d'un acte si important pour la prospérité et l'influence de la France. » En admettant l'hypothèse d'une velléité qui ne se réalisera point, cette volonté supérieure aurait encore à se heurter contre les

chambres où elle rencontrerait les mêmes passions, les mêmes intérêts, les mêmes difficultés. Elle se trouverait, là comme dans le ministère, face à face avec la cohue insatiable des spéculateurs et agioteurs à qui nous devons la politique de la paix partout et toujours, c'est-à-dire le sacrifice permanent des intérêts et de la dignité du pays.

L'exercice des droits politiques, qui sont de droit naturel pour tous les citoyens, a été et est attribué au capital seul. Les intérêts du travail et de l'intelligence ont été exclus de toute participation dans la direction politique et sociale des affaires du pays; ils sont traités en esclaves. Il n'y a point lieu de s'étonner que les agioteurs et les banquiers abusent aujourd'hui impunément de la position privilégiée qui leur a été faite dans la nouvelle constitution du pays. C'est se repaître d'une vaine illusion que de croire qu'il dépende maintenant de la volonté d'un seul homme, quel qu'il soit, de leur faire accepter avec ses conséquences le principe de la fusion, de l'association des intérêts moraux et matériels dans la nation et entre les nations. Ils demandent à conserver leurs privilèges et s'inquiètent fort peu de la prospérité et de l'avenir de la patrie; ils la veulent exploiter, voilà tout, et, comme le régime sous lequel nous vivons est de tous points celui qui se prête le mieux à leurs exigences, ils n'ont garde de le laisser entamer par une politique qui ne suppose point de parias dans la société, point d'intérêts en dehors de la constitution.

Pour que les intérêts exclus de la constitution puissent s'y introduire, se lier et s'harmoniser avec les intérêts représentés, il faut bien les admettre dans cette constitution. Aussi long-temps qu'ils se trouveront placés hors du droit commun, on stipulera sans eux et contre eux, et les meilleures idées s'annihilent devant les volontés égoïstes et aveugles qui dominent les gouvernements et disposent de leur existence. Cette affirmation est parfaitement légitimée par les faits accomplis; ceux qui se préparent la rendront plus évidente encore.

C'est donc aux vices mêmes de notre constitution sociale et politique que nous devons les violentes répulsions qui se manifestent contre l'alliance commerciale franco-belge. L'ardeur qu'on déploie en faveur du régime protecteur, de ces barrières inintelligentes dont la fiscalité grève l'activité productive des peuples et s'oppose à l'organisation des conditions naturelles de l'ère de paix et d'harmonie à laquelle ils aspirent, et qu'ils poursuivent malgré les fautes et l'étroitesse de vues des gouvernements qui mènent leurs destinées, en est une preuve irréfragable.

S'il n'y avait, de la part des intérêts qui se sont émus à la reprise des négociations, que la seule crainte des perturbations et des froissements qui peuvent résulter pour eux d'un changement de régime économique, s'ils voulaient discuter franchement et loyalement les conséquences du nouveau régime qui doit sortir de l'union douanière des deux pays, si leur but n'était pas au contraire de rester dans le statu quo, d'éterniser un état de choses condamné par de longues années d'épreuves, les difficultés seraient bientôt levées, car l'expérience plaide d'autre part pour la grande réforme à introduire dans le système économique des nations.

Voyez la Suisse : ses barrières sont ouvertes à tous les peuples qui l'environnent, tandis que son industrie agricole et manufacturière est partout aux prises avec les droits protecteurs et pro-

hibitifs. Cependant la Suisse est prospère; elle ne connaît pas le paupérisme, cette plaie qui ronge au cœur la Grande-Bretagne et qui commence à se développer rapidement dans le sein de la société française.

Voyez la confédération germanique : là sont embrassés par le Zollverein, avec tous les états qui le composent, les gouvernements les plus divers. La suppression intérieure des lignes de douanes qui tenaient divisées et garrottées sur tous les points leur activité industrielle et commerciale a fait place à une vaste association dont chaque membre a bientôt recueilli de considérables avantages.

L'union allemande s'est élevée en quelques années à un haut degré de puissance industrielle et de prospérité commerciale.

L'accord des intérêts matériels a fait naître une inébranlable solidarité politique dans tous les états qui rayonnent autour de la Prusse, leur grande suzeraine. C'est à l'influence du principe de la liberté commerciale qu'ils doivent les uns et les autres la place éminente qu'ils commencent à occuper dans l'industrie et dans le commerce du monde.

C'est en réunissant leurs forces et leur intelligence, en les plaçant sous l'impulsion d'une direction supérieure, économe de ressorts, et en faisant une application sage et mesurée du principe qui les a réunis, que les états de la confédération germanique se préparent à lutter avec des chances réelles de succès contre la concurrence désordonnée des Anglais. Ils s'apprêtent à entraîner dans leur mouvement les peuples avec lesquels nous hésitons à contracter des alliances devenues impérieusement nécessaires. Pouvons-nous nous résigner à nous murer dans l'isolement et à rester étrangers aux enfantements qui se préparent, aux actes d'où dépendent l'équilibre européen et l'avenir de la civilisation moderne?

Nous l'avons déjà dit et nous le répétons pour la dernière fois, nous n'avons pas écrit : « Mieux vaudrait la légitimité tout entière » que le gouvernement actuel. »

En reproduisant cette phrase du *Siècle*, nous n'avons pas voulu en accepter la responsabilité, puisqu'elle nous a amenés simplement à faire cette réflexion : « Le *Siècle* ne cache pas sa pensée ; » malheureusement il y a du vrai dans ce qu'il dit. »

C'est donc au *Siècle* que le *Rhône* doit demander compte des paroles qui l'ont si vivement ému. Quant à nous, nous ne nous croyons pas le moins du monde obligés de continuer à batailler pour le compte d'autrui.

Quand l'occasion s'en présentera, nous pourrions dire au *Rhône* quelles sont, selon nous, les affinités de notre gouvernement avec le gouvernement de la Restauration; mais jusque-là rien ne nous y oblige, et nous nous croyons parfaitement le droit de garder le silence.

Un journal ministériel rapporte que le gouvernement prépare en ce moment un projet de loi destiné à compléter l'institution des conseils de préfecture et à perfectionner ce rouage important de l'administration du pays. Il ajoute toutefois que le projet se bornerait à augmenter le personnel de ces conseils, ou à leur adjoindre, à titre d'auditeurs ou de référendaires, un certain nombre de membres secondaires chargés de faciliter l'expédition

FEUILLETON DU CENSEUR.

LA MARSEILLAISE DE L'ÎLE DE RHODES.

Le premier sentiment que l'on éprouve à l'aspect de la petite île de Rhodes, c'est l'admiration.

Comment le budget de cette île a-t-il pu jamais ériger le fameux colosse de bronze ?

Vendez aujourd'hui toutes les propriétés rurales et celles de ville; vendez le mobilier, certes, vous serez en plein déficit pour couler en bronze une image d'Apollon de soixante-dix coudees de haut, entre les jambes de laquelle puissent passer, non des vaisseaux, mais des mistiks, de petits navires à pleines voiles.

Cette énigme est le secret de l'ordre social des anciens; Rhodes n'est plus l'épouse du soleil, et cependant cette île fut un des points les plus favorisés par les institutions du christianisme. C'est là, sur cet îlot, que l'esprit chevaleresque avait aggloméré de puissants hommes de toutes les parties de l'Europe, hommes forts par les armes, par la richesse, par l'influence, le fameux ordre de Saint-Jean de Jérusalem, depuis transporté à Malte, ordre qui concentra sur ce point de l'Archipel sa gloire, ses richesses, ses illustrations, ses prises, ses apports, depuis la fin des croisades jusqu'à Soliman II.

Au fond d'une petite anse indigne du nom de port s'élève de nos jours un grand mur percé d'une fort petite poterne. On la franchit et l'on se trouve dans la ville.

À droite, le palais du pacha gouverneur (c'était Hafiz-Pacha quand j'y arrivai, non le célèbre vaincu de Nezib); à gauche, le quartier des Juifs. C'était le saint jour du sabbat; les Hébreux chômaient avec cette ferveur inaltérablement conservée parmi ces religieux. Les Juives étaient en parure. Je ne sais si, à l'aspect d'habits francs, la coquetterie ne faisait sortir que les plus belles de leurs maisons, mais j'ai conservé de cette journée un agréable souvenir du sexe israélite. Salomon était un bien indépendant sultan, s'il avait sept cents de ces demoiselles pour le bon motif, indépendamment de trois cents autres pour ses joies.

Quant à la beauté hébraïque, on ne saurait en avoir une idée en France. Que pensera-t-on quand je dirai que les Judith, les Esther, les Rebecca, attirées sur le pas de leurs portes, rayonnaient d'une infinité d'ornements d'or, mais nu-pieds, sans bas ni souliers enfin ?

Quantaux papas, c'étaient toujours et tous, malgré le sabbat, ces hommes après la curée, avides de lucre, car, nous voyant plonger le regard dans leurs maisons, ils accouraient obséquieusement : *Signori, vi bisognava qualche casa, che volete comprare?*

Nous tournâmes de là dans le bazar, bazar béni pour nous, bazar plein de grenades, de citrons, de pastèques que l'on n'apprécie à toute leur valeur qu'après avoir passé dix jours entre le ciel et l'eau. Il n'y a rien de si beau que l'herbe après une traversée; les fruits de la terre sont les plus chers présents de la divinité.

Un appelé dans une boutique. Il y avait là un officier de la marine que peu satisfait de sa santé,

Tout Français est médecin, c'est connu.

Mon Turc avait fait des excès de boisson en fraternisant, à la station de Ténédos, avec des officiers anglais; son estomac se ressentait de ses libations anacréontiques.

Je devais maintenir la haute réputation de mon pays. D'ailleurs, eussé-je assuré que je n'étais pas médecin, on ne m'aurait pas cru. Je réfléchis gravement, solennellement, après avoir tâté le pouls et demandé à voir la langue, préliminaires indispensables. Alors je me rappelai la réponse si juste, si péremptoire de Figaro à Bartholo : « Que diriez-vous à un homme qui ne fait qu'éternuer ? — Parbleu ! je lui dirais : Dieu vous bénisse ! »

Mon digne musulman étant tombé malade d'excès bachiques, je lui ordonnai doctoralement de boire de l'eau.

Mais il aurait préféré la guérison par les semblables, porté d'instinct qu'il était à l'homœopathie. Mon remède, l'eau, lui était impossible à présent; il me l'avoua en toute humilité, il avait un faible pour le jus de la treille.

Il me demanda une autre ordonnance. Je fus touché de cette candeur. Je consultai, toujours doctoralement, un livre de chansons que je tirai de ma poche, un *Béranger*.

Après une attente anxieuse de sa part et prolongée de la mienne, je lui ordonnai du ton de M. Diafoirus de tempérer les rubis de Bacchus par les perles des naïades.

— Quel apothicaire vend cela ? me demanda-t-il.

— Le meilleur apothicaire est la sobriété.

— Je ne connais pas.

— Voyez-vous cette fontaine qui coule là-bas ? Allah a versé dans ses eaux tous les calmants, électuaires, mixtions. Buvez par loochs, et vous vous trouverez guéri.

Si Rhodes comptait quelques milliers d'âmes de plus, ce serait une bien jolie petite ville. Sans doute, du temps des chevaliers, ces rues à présent solitaires, ces rues armoriées de leurs blasons, pullulaient de peuple, de militaires, d'esclaves maures et turcs, de moines, de pèlerins, de capitaines de galères. Mais ce qui demeure et demeurera long-temps du passage de cette milice monacale, ce sont les fortifications. Jamais tant de bastions, de courtines, de lunes, de demi-lunes, poternes, escarpes, contre-escarpes, des fossés doubles, triples, comme à Malte !

Le côté du nord se trouvait le plus accessible : aussi c'est là que redoublait le luxe des fortifications; et là encore sont empilés ces énormes boulets de pierre, ces boulets cyclopéens, tombés en désuétude dans l'artillerie de siège.

Les glacis sont pavés d'une foule de sépultures, caractère distinctif de toutes les villes du commandeur des croyants, nécropoles turques.

Par delà ces glacis tumulaires, la campagne de Rhodes verdoie de jardins, d'enclos d'orangers, de clôtures fertiles, de kiosques, de riantes petites villas, tout cela animé des grandes ailes de toile de mille pompes à vent. C'est un jet continu, une irrigation sans laquelle ni jasmins, ni jujubiers, ni pistachiers, ni citronniers n'épancheraient leurs récoltes dorées sur ce sol.

Ce fut dans une de ces villas, sous une tonnelle mêlée de jasmins et de

vignes, que nous fîmes rencontre d'une modeste marseillaise, ancienne connaissance déjà, car je l'avais vue au Caire, chez Domergue, Languedocien, tenant hôtel au quartier des Francs, au Mouskir.

M^{lle} Alexandrine, arrivée à Rhodes avec des caisses de chapeaux, avait vu la fashion locale, c'est-à-dire M^{lle} les consuleuses, former sa clientèle; c'étaient M^{lle} Rottier, Scaramanga, Masse, Bigliotti, Giullianich, et surtout mistress Wilkinson, au jardin de laquelle elle se trouvait et où nous fûmes priés d'entrer.

Café, pipes servies à l'orientale, la Marseillaise nous pria d'assister le lendemain à son duel avec l'évêque grec. Son éminence se colérait contre toute femme qui se présentait à l'église sans être voilée. La modiste, peu décidée à s'embêcher, avait été admonestée, avertie; elle s'était rebellée contre le prélat, prétextant sa qualité de Française, voulant garder le costume français dans toute son intégrité.

Là-dessus, négociations, diplomatie; notes avaient été échangées, mémorandum communiqués, mais sans pouvoir trouver une solution à cette question d'Orient.

Vaines négociations ! Inutilement M^{lle} Rottier, femme du consul de France, avait-elle allégué à la Marseillaise son propre exemple, ayant été, elle, obligée de se voiler.

La modiste tint bon avec toute la verdeur du caractère provençal. L'évêque menaça de l'apostropher au milieu de l'office, de la faire même sortir de l'église. Elle ne s'en intimidait pas le moins du monde.

C'était le lendemain dimanche que devait se vider ce combat singulier. Terrible prélat ! prélat brouillon et tracassier ! déjà, déjà maintes incartades l'avaient classé. Des plaintes, de nombreuses plaintes étaient parties des rangs du peuple, et si pressantes, si unanimes, que Méhémet-Hafiz-Pacha sortit enfin de son flegme et s'arracha à sa chibouque.

Il avait demandé à Constantinople ce qu'il fallait faire. Le patriarche de Péra n'avait pu faire différemment que de déléguer des exarques pour l'examen des griefs.

Il ne se préparait rien moins qu'un soulèvement de la ville et des villages. Déjà, dès les fêtes de Pâques dernières, l'évêque avait tellement pressuré les paysans, que des scènes scandaleuses s'en étaient suivies. Les exarques étant arrivés et s'étant constitués en commission canonique, les villages articulèrent leurs griefs ; les absolutions étaient à des prix fous : c'était vouloir sa ruine que de se confesser ; les devoirs religieux mettaient des familles sur la paille, car il faut que l'on se rappelle que dans l'église grecque tout se vend : le prêtre ne donne pas, il vend l'absolution à beaux deniers. Il en est de même en Russie. Le voleur n'obtient la rémission de son péché qu'en partageant avec le prêtre : moitié s'il a volé un Grec ; un tiers, même un quart, s'il n'a volé qu'un catholique, la chose n'étant alors qu'une faible peccadille.

Toutes ces vexations furent censurées. L'évêque avait subi une réprimande, mais il n'en avait pas moins continué ses exactions, concussions et violences.

Il avait fait plus, il avait mis en interdit, excommunié Trianda, Pathmos, Calymnos, tous ces villages et petites îles voisines qui avaient pétitionné contre lui. Ils n'auraient plus de sacrements, ils mourraient comme

des affaires, et parmi lesquels pourraient se recruter plus tard les conseillers en titre et même les fonctionnaires de l'administration active.

Le journal auquel nous empruntons cette nouvelle rappelle que les conseils de préfecture, dans la pensée de leurs fondateurs du moins, sont des tribunaux administratifs; que leurs fonctions sont de rendre la justice dans toutes les contestations qui s'élèvent entre les intérêts privés et les intérêts publics; que ce n'est que par accident qu'ils se trouvent quelquefois placés auprès des préfets comme corps constitutifs chargés d'éclairer l'administration active; qu'ils sont surtout et qu'ils devraient être exclusivement des juges. Il demande en conséquence que le gouvernement, s'il veut en effet perfectionner l'organisation des conseils de préfecture, les conforme davantage aux conditions essentielles du pouvoir judiciaire, et qu'il en fasse de véritables tribunaux jugeant selon des règles et des formes qui donnent aux intérêts sur lesquels ils prononcent les garanties nécessaires contre la justice et l'arbitraire; il demande, en outre, qu'on détermine l'étendue de la juridiction des conseils, qu'on donne des règles à l'exercice de cette juridiction, et qu'on fasse une position indépendante et impartiale aux hommes chargés de la difficile fonction de juger les contestations entre l'Etat et les particuliers.

Les améliorations dont il est ici question ont été souvent réclamées par les conseils-généraux. Pour les réaliser plus sûrement et pour les rendre durables, deux choses nous paraissent indispensables: la première consisterait à rendre publiques les séances des conseils de préfecture, la seconde à décider que les fonctions de leurs membres seraient incompatibles avec l'exercice de toute autre profession, et notamment de la profession d'avocat que beaucoup de conseillers de préfecture cumulent aujourd'hui avec leurs attributions de tribunal administratif.

Paris, le 24 octobre 1842.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSUR.)

La nomination de M. Jacqueminot avait été annoncée par le *Courrier* trois jours avant qu'elle le fût par le *Moniteur*, et le *Messager* avait brutalement démenti la nouvelle qui s'est trouvée parfaitement exacte. Le *Courrier* triomphe à bon droit de cette inconscience inqualifiable du gouvernement. — Nous attendons que le *Courrier* nous dise sa pensée sur la mesure en elle-même, et qu'il s'explique sur le poste accordé à un ultra-conservateur, officier de cour que le *Constitutionnel* lui-même n'a pas ménagé. Il serait pénible de penser que ce journal ne veut pas attaquer un homme qui personnifie la réaction politique dans ce qu'elle a de plus acerbe et de plus inintelligent.

— Une correspondance de Paris avait annoncé en Belgique qu'il était toujours question du mariage entre la princesse Clémentine et un prince de la maison d'Orange. Cette nouvelle peu vraisemblable avait été donnée aussi par un journal néerlandais. Le *Journal de La Haye* la dément dans les termes les plus formels. Ce démenti, venant d'une feuille ministérielle, est peu obligeant.

— C'est le 7 novembre prochain que doivent s'ouvrir devant la cour d'assises de la Seine les débats de l'affaire Hourdequin, dans laquelle figurent des employés de la préfecture de la Seine, qui pendant plusieurs années ont pu, à l'aide de manœuvres coupables, extorquer des sommes plus ou moins importantes aux personnes qui avaient des intérêts à débattre avec cette administration. Il faut espérer que les débats jetteront assez de lumières sur ces manœuvres, pour expliquer comment les malversations ont pu si long-temps échapper au contrôle qui doit s'exercer sur des actes qui peuvent donner lieu à de tels abus.

Comme on va le voir, c'est à une circonstance fortuite qu'on a dû la révélation des désordres scandaleux qui amènent les coupables devant la justice.

Le 30 novembre 1840, un billet de banque de mille francs fut soustrait dans le portefeuille du sieur Nantail, au cercle du Jeu-de-Paume, passage Sandrié. Ce portefeuille avait été placé, par un des employés de l'établissement, dans l'armoire où sont renfermés les objets précieux des joueurs pendant la partie. Les soupçons se fixèrent sur Morin qui, ayant suivi les travaux de l'établissement en sa qualité d'architecte, y avait ses entrées. Une

des chiens, ils n'approcheraient plus du pain bénit, qu'ils n'eussent signé des rétractations.

Les Calymniotes s'étaient exaspérés; ils étaient venus à Rhodes en référer à l'autorité d'Hafiz-Pacha.

Comme l'évêque avait ses rares partisans parmi les plus riches, parmi les dévotionnaires, Hafiz-Pacha avait hésité plus que jamais, lui ne sachant jamais faire autre chose.

Retournés chez eux, les paysans s'étaient insurgés au nombre de cinq cents, déposant les partisans de l'arbitraire ecclésiastique et mettant des leurs à la place, de plus se constituant en éthérie.

Cependant la saison de la pêche des éponges était arrivée au milieu de ces remuements populaires. Les éponges! c'est la ressource, la richesse, la récolte des Calymniotes; ils étaient partis, puisque les dieux et les éponges le voulaient ainsi; ils étaient partis, mais auparavant en se constituant en éthérie, comme nous venons de le dire.

Mehemet-Hafiz-Pacha, pour la troisième fois, le digne, le placide pacha, en avait référé à Constantinople; et toujours le prélat persistait avec ténacité.

Or, c'était dans ces circonstances que notre amazone de Marseille avait résolu de lui rompre en visière.

Nous retournâmes coucher à bord, bien décidés à revenir le lendemain porter aide et protection au jupon insurrectionnel.

A Rhodes, le quartier franc, par le fait de ces anciennes antipathies de chrétiens à musulmans, le quartier franc, jalonné de mâts consulaires (chaque consulat est surmonté d'un mâ), s'est assis sur le bord de la mer, à une portée de fusil de la ville. Ce quartier, c'est à proprement parler le faubourg; on y arrive entre jardins et murs de clôture, faubourg bien aligné, rues propres, places et église propres mais il n'y a qu'une église et elle est grecque.

La Marseillaise nous vit avec satisfaction fidèles au champ clos. Elle s'électrisait; l'approche du moment décisif la faisait rayonner, couronnée glorieusement du plus beau chapeau de son assortiment. Sa place, elle n'alla pas la prendre parmi le plus épais des fidèles; ce fut visible à tous les yeux, surtout à ceux du prélat, qu'elle prit position.

Et dans ce temps-là l'évêque s'acheminait vers l'église, non moins plein de l'esprit des discordes, non moins animé d'un démon batailleur.

Mais le *Peyk-Scheket*, steamer turc, venait d'arriver dans le port. Un exarque en était descendu en compagnie d'un envoyé de la Sublime-Porte muni d'un firman.

L'évêque allait franchir le seuil de l'église; mais l'exarque, assisté de M. Scaramanga, consul grec, l'arrêta, lui donnant lecture du firman impérial qui l'exilait à Monte-Santo, près de Salonique, ses effets étant séquestrés pour être vendus publiquement au profit des villages qu'il avait pressurés.

La messe n'en fut pas moins célébrée, mais par un caloyer. Le chapeau de la Marseillaise fut, durant tout le cérémonial, comme un drapeau victorieux. La joie de l'événement pouvait à peine se contenir; mais, à la sortie de l'église, les farandoles grecques commencèrent, elles tourbillonnèrent autour de M^{lle} Alexandrine, et cette chaîne de Grecs se tenant par la main l'accompagna jusqu'au jardin de mistress Wilkinson.

Ce mémorable événement arriva le 15 octobre 1839. SCIPION M.

ordonnance, en date du 2 juillet 1842, le renvoya sur ce chef devant le tribunal de police correctionnelle; mais cette instruction avait nécessité l'examen de la vie antérieure de Morin, et les révélations successives qui en résultèrent eurent pour effet d'inculper Morin de faits bien autrement graves, et de signaler à la justice un grand nombre d'individus auxquels compte à dû être demandé des faits qui leur étaient personnels. Un témoin avait déclaré que, quelques années auparavant, Morin, alors employé à l'administration municipale de Paris, en avait été renvoyé pour avoir contrefait des signatures dans un émargement de paie. De là les investigations qui ont fait connaître à la justice les fraudes qui se sont commises à la préfecture de la Seine. Deux natures de crimes sont ressorties de cette minutieuse instruction :

1^{re} Les accusés présentaient des mémoires d'entrepreneurs simulés, et, à l'aide de fausses approbations, en touchaient le montant ;

2^o Les accusés recevaient des sommes qui variaient d'importance selon la faveur réclamée pour obtenir soit une indemnité comme soulté, soit un tracé d'alignement fût changé ou modifié.

Le 2 juillet 1842, la 4^e chambre du tribunal de première instance a rendu une ordonnance de prise de corps contre Morin, Solet, Jaloureau, Philidor, Boutet, Hourdequin, Dubrujeaud, Morize, Crapez, Georges, Leloir et Mellin de Grand-Maison.

Cette ordonnance a été annulée par la chambre des mises en accusation qui a ordonné la mise en liberté de Jaloureau, Dubrujeaud, Morize, Crapez, Georges, Leloir et Mellin de Grand-Maison, et qui a maintenu l'accusation contre Morin, Solet, Philidor, Boutet et Hourdequin qu'elle a renvoyés devant la cour d'assises.

BULLETIN DE LA BOURSE DE PARIS DU 23 OCTOBRE.

Avant l'ouverture, indécision des spéculateurs. On a fait 80 22 1/2, puis à 80 20, prix d'ouverture.

La rente alors a fléchi, quoique lentement, et est tombée jusqu'à 80 10, et est restée offerte à 80 15. La baisse a repris après la clôture, et plusieurs affaires ont été faites à 80 05.

A quatre heures et quart, la rente était encore à ce prix.

Cinq 0/0, 118 75. — Quatre et demi 0/0, 106 50. — Quatre 0/0, 101 30. — Trois 0/0, 80 25. — Banque, 5270 00. — Obligations de Paris, 1290 00. — Naples, 108 50. — Dette active d'Espagne, 22 1/8. — Etats-Romains, 105 7 8. — Cinq 0/0 belge, 103 0/0. — Trois 0/0 belge, 72 00. — Banque belge, 815 00. — Caisse Lafitte, 1055 00, 5085 00. — Emprunt de 1841, 0000 00.

AFRIQUE FRANÇAISE.

(Correspondance particulière du Censur.)

On nous écrit d'Alger, le 20 octobre :

« La colonne aux ordres du lieutenant-général-gouverneur, partie d'Alger le 29 septembre, est rentrée le 17 de ce mois. Elle n'a poussé que jusqu'à Hamza. Tout le monde attribuait au gouverneur des projets plus importants. On avait parlé de la jonction de la colonne d'Alger avec celle de Constantine et de la prochaine occupation de Dellys. Mais cette courte campagne s'est bornée à une promenade par des chemins affreux et sur bien des points presque impraticables, en sorte que nos troupes sont revenues abîmées et sans avoir obtenu des résultats bien importants. »

« Quelques soumissions ont cependant été recueillies, et l'on espère que les tribus dont le territoire a été parcouru concourront à approvisionner nos marchés cet hiver. »

« La seule affaire de quelque importance que nos troupes aient eue a eu lieu quelques jours après la déplorable escarmouche dans laquelle nous avons perdu le brave et regrettable colonel Leblond. Les ennemis que la colonne avait à combattre étaient des Kabyles, et ils se trouvaient en grand nombre. Ces Kabyles avaient rallié, du reste, les troupes restées fidèles à Ben-Salem, qui se proposaient de réduire à néant notre faible colonne. Le combat avait été annoncé à grand bruit, et l'attaque fut en effet très-vive; mais, comme cela a lieu ordinairement, l'affaire ne dura pas plus d'une demi-heure. Nos troupes eurent bientôt dispersé cette nuée d'ennemis. »

« Nous sommes sans nouvelles de la colonne mobile aux ordres du général Changarier, qui a dû partir de Blidah dans la journée du 11 octobre. Nous ne savons même pas d'une manière certaine quelle est sa destination. Il se peut que ces troupes se soient encore portées en avant de Milianah, chez les tribus qui les ont si vivement assaillies il y a peu de temps. C'est ce que nous saurons sous peu. »

« Le chirurgien Pogens, qui avait reçu une balle au genou dans l'affaire du 5 octobre, sur l'Oued-Soufflah, au moment où il allait panser un homme qu'un coup de feu venait de renverser, a été amputé ces jours derniers à l'hôpital de Mustapha. Il a bien soutenu cette opération. »

« Nous sommes cette semaine sans nouvelles de l'est et de l'ouest. »

(Correspondance particulière du Censur.)

TOULON, le 24 octobre 1842. — L'escadre anglaise de la Méditerranée, après avoir croisé pendant une quinzaine de jours entre la Sicile et Malte, est rentrée dans ce dernier port.

La division française aux ordres de M. le contre-amiral La Susse se trouvait réunie à Smyrne le 4 octobre.

Ainsi que nous l'avions prévu, la procession qui devait avoir lieu avant-hier à l'occasion de l'arrivée des reliques de saint Augustin, ancien évêque d'Hippone, fut ajournée. Le cortège se rendit directement à l'église cathédrale de Sainte-Marie.

La procession est sortie hier au soir; mais, contrariée par le mauvais temps, elle n'a parcouru que quelques rues. La foule était toujours considérable sur son passage.

Il y aura ce soir grande réception et soirée à l'hôtel de la préfecture maritime. Tous les dignitaires de l'église en ce moment présents à Toulon doivent faire partie de cette réunion, à laquelle on a invité les autorités civiles et militaires.

Parmi les prélats actuellement dans notre ville se trouvent MM. Donnet, archevêque de Bordeaux; MM. Dupuch, évêque d'Alger; Michel, évêque de Fréjus; MM. les évêques de Marseille, Digne, etc.

Les reliques de saint Augustin seront embarquées demain pour Bone sur le steamer de l'Etat le *Gassendi*, à bord duquel prendront passage M. l'évêque d'Alger et quelques autres prélats.

La corvette de charge l'*Egérie*, qui est en partance pour le Sénégal, a reçu à bord ce matin des troupes du 3^e régiment d'infanterie de marine. Dans la journée d'hier, le steamer le *Papin* a remorqué le paquebot le *Télémaque*.

Le transport la *Pintade* se dispose à partir pour Alger. Le paquebot le *Minos*, arrivé de Marseille avant-hier, a été échoué dans le bassin.

On lit dans la *Gazette du Midi* :

M. le lieutenant-général Tiburce Sébastiani, commandant la 8^e division militaire, vient de recevoir de M. le ministre de la guerre l'ordre de se rendre sur-le-champ à Paris.

Le journal de la préfecture annonce que ce départ est définitif. Il a été si précipité que le général n'a pas eu le temps de recevoir les adieux des corps constitués et de ses connaissances. Après une administration de six années à Marseille, il vient d'être, assure-t-on, nommé au commandement de la 1^{re} division militaire, en remplacement du général Pajol. Le commandant de la place de Paris, M. le général Darriule, serait en même temps remplacé par M. le général Durocheret, fils de Louis-Philippe.

M. Meunier, préfet de la Corrèze, est parti pour Paris. On dit qu'il va demander la préfecture de la Nièvre, qui vient de vaquer par le décès de M. Larreguy.

On lit dans l'*Abeille* :

Nos chantiers viennent de recevoir la visite de M. Le Boucher, inspecteur-général du génie maritime. Ce savant ingénieur est de Lorient; il

doit prendre à ce titre le plus vif intérêt à l'embellissement et aux améliorations de notre arsenal, et il n'a pu voir sans douleur l'état d'abandon où nous laisse M. le directeur des ports.

Si nous en croyons un journal belge, M. Thiers a été récemment l'objet d'un quiproquo assez plaisant. L'ex-ministre ayant rencontré un ancien maître d'école marseillais, nommé Margas, le précepteur et l'élève renommés : « Margas, dit-il, n'est-ce pas toi ? » A ces questions, le précepteur répondit modestement : « Je ne suis rien. » Un flatteur, élève n'était plus rien en effet, mais qu'il avait été et redeviendrait sans doute ministre. « Quoi ! s'écria Margas avec horreur, ministre protestant ! Vous avez donc abjuré ?... Oh ! c'est mal, très-mal !... »

On eut beaucoup de peine à faire comprendre au vieillard que M. Thiers n'a jamais abjuré que des principes.

Chronique.

LYON.

Nous apprenons par des voies indirectes que les hommes d'affaires se plaignent généralement de la façon avec laquelle ils sont reçus par le nouveau receveur des actes judiciaires qui a remplacé M. Cunisse. Si on ne les rebute pas, on met un très-long temps à enregistrer les pièces qu'on apporte. C'est là un très-grand mal, puisqu'il peut avoir pour résultat d'entraver la marche de la justice; mais le mal est déplorable lorsqu'il s'agit de matière criminelle. Or, il nous est rapporté par une personne digne de confiance que l'avocat d'un détenu à Roanne, qui s'était présenté chez M. le receveur à l'effet d'y faire le versement exigé pour sa mise en liberté, a été obligé d'attendre fort long-temps l'arrivée du chef qu'on disait sorti pour affaires. Peu s'en est fallu que le détenu n'attendît vingt-quatre heures de plus en prison. Espérons qu'un pareil avertissement donné par la presse portera ses fruits.

(Communiqué.)

— Un comice agricole vient d'être créé à Villefranche; son installation a eu lieu la semaine dernière.

— L'ouverture du cours gratuit pour les instituteurs établi par la Société pour l'instruction élémentaire du Rhône a dû avoir lieu lundi 24 octobre. Ce cours est dirigé par M. Laforgue. Les séances ont lieu tous les jours, le dimanche excepté, de 5 à 7 heures du soir, rue Buisson, 5.

L'enseignement comprend les matières nécessaires à l'obtention du brevet de capacité pour l'instruction primaire supérieure. Le même jour a eu lieu l'ouverture du cours gratuit pour les institutrices, dirigé par M^{me} Chenevier. Les séances ont lieu tous les jours, de midi à deux heures, rue Tavernier, 2. Les conditions pour être admis dans les cours sont d'être âgé de 18 ans au moins, et de posséder les connaissances exigées par le brevet de l'instruction élémentaire.

— L'ouverture des cours de l'école centrale gratuite de musique vocale (méthode Wilhem), fondée par la société pour l'instruction élémentaire, sous la direction de M. Maniquet, aura lieu le mardi 18 octobre, à huit heures du soir; les leçons seront données dans l'ordre suivant :

Classe d'adultes-hommes.

Les lundis et jeudis, leçon pour les élèves de la première section, à huit heures du soir.

Les mardis et vendredis, leçon pour les élèves de la deuxième section, à huit heures du soir.

Les mercredis et samedis, leçon pour les élèves de la classe supérieure, à huit heures du soir.

Classe de jeunes garçons.

Les mardis et vendredis, pour les élèves de la première et de la deuxième section, à cinq heures du soir.

Les mercredis et samedis, pour les élèves de la classe supérieure, à sept heures du soir.

L'école centrale n'est pas créée exclusivement pour les élèves des écoles de la société; on y inscrit, pour y être admis suivant l'ordre d'inscription, tous les élèves adultes qui se présentent. Les enfants n'appartenant pas aux écoles de la société devront être présentés par leurs parents. Les inscriptions ont lieu chaque jour dans la salle des cours, immédiatement avant ou après la leçon.

DÉPARTEMENTS.

L'adjudication des rails nécessaires à la seconde voie du chemin de fer de Montpellier à Nîmes a eu lieu au ministère des travaux publics.

Trois soumissions ont été déposées :

L'une par Decazeville, au prix de 347 f. 49 c. les 1,000 kilog.

L'autre par le Creuzot, 340 f. les 1,000 kilog.

La troisième par Alais, 320 f. les 1,000 kilog.

Le prix offert par l'usine d'Alais étant le plus avantageux, elle a été déclarée adjudicataire.

La diminution sur le prix des rails, comparé à celui des précédentes adjudications, prouve que l'industrie des fers fait chaque jour des progrès en France.

— On écrit de Montpellier, 21 octobre :

« A la suite de plusieurs expériences faites par l'administration du gaz, dans le but de substituer le marc de raisin à la houille, notre ville a été éclairée pendant plusieurs jours de la semaine dernière par le nouveau procédé, et tout le monde a dû reconnaître que la lumière était plus intense et plus vive. Il faut espérer que la nouvelle méthode présentera assez d'économie pour qu'elle soit définitivement adoptée lorsque de nouvelles expériences auront mieux convaincu les plus incrédules. Le marc de raisin est à un prix si minime que l'économie semblerait évidente au premier coup-d'œil; mais ce combustible ne peut être employé tout seul, il doit être combiné avec d'autres matières, et là se trouvent la difficulté et la dépense. »

— Toutes les idées sont depuis quelque temps tournées vers l'éclairage à l'alcool. Plusieurs magasins de Béziers ont déjà adopté ce système, et les nombreux curieux qui stationnent tous les soirs devant les portes de ces divers magasins admirent la beauté et l'éclat de la lumière que répandent les nouvelles lampes. Cette lumière serait plus éclatante encore si on employait de l'alcool à quarante degrés, au lieu de trente-six; mais les distillateurs ont besoin de quelques additions pour donner cette première preuve qu'on obtiendra du reste facilement.

Ce nouveau système d'éclairage, qui présente une notable économie sur l'éclairage à l'huile, paraît devoir être adopté par beaucoup de marchands et d'autres personnes de Béziers. Plusieurs ferblantiers sont occupés à confectionner des lampes spéciales pour l'éclairage à l'esprit de vin.

— La journée du 18 octobre a été funeste aux ouvriers employés au pont qu'on construit sur l'Orb, à Béziers. Un maçon a eu le côté gauche de son corps fracassé par une pierre qu'on hissait au moyen d'une chèvre, et que, par imprudence, on a laissé tomber sur lui au moment où il déposait les rouleaux destinés à la recevoir; plusieurs côtes ont été brisées. On n'a aucun espoir de conserver les jours de ce malheureux père de famille.

quelques heures après, plusieurs manœuvres occupés à jeter l'échafaudage où ils travaillaient s'étant rompu. Tous les secours de l'art n'ont jamais pu ranimer.

On écrit d'Aix, le 23 octobre : Le nommé Vincent Sausse, âgé de 36 ans, charpentier de marine, condamné le 15 juin dernier aux travaux forcés à perpétuité pour assassinat commis sur la personne de sa femme, a été exposé sur la place publique d'Arles mardi dernier 18 du courant.

On lui demanda le motif de son contentement. « Je suis sûr qu'on me fera grâce de quelque chose », répondit-il ; les messieurs (du doigt il montrait les exécuteurs des hautes-justices) ont été satisfaits de ma docilité, et ils m'ont promis un certain état de bonne conduite. » Sausse a écrit le soir même à son père habile Tarascon pour lui faire part de cette bonne nouvelle.

Le nommé Antoine Feliciano, nègre, né à Manille (îles Philippines), condamné, le 30 août dernier, à dix ans de travaux forcés pour vols commis sur le navire américain la *Louisa*, est mort dans les prisons d'Aix jeudi 23 du courant. Ce malheureux avait été exposé le 22 sur la Canebière, à Marseille.

Une nouvelle tentative d'évasion vient d'avoir lieu dans les prisons d'Aix de la part du nommé Bonnaud, condamné aux travaux forcés à perpétuité, le même qui avait essayé de se sauver, il y a peu de temps, à l'aide d'une corde dont le concierge le trouva nanti. Cette fois, au moyen d'un petit couteau dentelé qu'il s'était procuré, il avait scié les fers qu'il avait aux pieds, et, dans l'espace d'une nuit, il était parvenu à couper la moitié d'une entrave. Cette nouvelle tentative a été déjouée à temps par le concierge.

On lit dans l'Indicateur d'Avignon du 23 octobre : M. Teste, ministre des travaux publics, est arrivé à Avignon vendredi dernier, entre quatre et cinq heures de l'après-midi, par le bateau à vapeur la *Colombe* ; il est descendu à l'hôtel de la préfecture où il a commencé à recevoir de suite après son dîner. Le ministre ne restera dans notre ville qu'un ou deux jours au plus.

On lit dans l'Indicateur de Bordeaux du 22 octobre : Les investigations de la justice ont commencé, dès la journée d'avant-hier, relativement à l'incendie du *Haure*. M. le procureur du roi a été un des premiers à se transporter sur le lieu du sinistre, et, d'après la déclaration que le capitaine du navire a faite à ce magistrat, il paraît qu'il attribue lui-même la perte de son navire à la malveillance d'une partie de son équipage.

Les autres officiers et les marins composant l'équipage seront incessamment interrogés par M. le commissaire de police Muscat qui a été chargé de recevoir leurs déclarations. Dans la nuit où cet accident terrible a éclaté, il paraît que plusieurs matelots ont déserté ; ce n'est qu'après leur départ que le capitaine et les marins qui étaient restés sur le navire se sont aperçus des premiers progrès de l'incendie et ont appelé des secours.

Trois matelots, dont un Portugais et deux Américains, ont été écroués au dépôt de la mairie. Deux autres qui ont déserté ont pas reparu ; mais il est probable qu'ils ne tarderont pas à être arrêtés. Pendant toute la journée d'hier, la coque du navire est restée en partie submergée ; le grément qui est sur le quai était confié à la garde de plusieurs soldats de la ligne, ainsi que tous les objets provenant du sauvetage du navire. Quelques débris détachés ont été recueillis sur le rivage.

Dans la chute des mâts du navire, un bout de vergue s'est enfoncé dans la terre à une grande profondeur ; des ouvriers étaient occupés hier à creuser le sol pour le retirer. On lit dans la Gazette du Midi : Nous n'apprenons plus rien à personne en parlant aujourd'hui des sinistres commerciaux qui ont eu lieu sur notre place.

Les lettres parties sous l'impression des premières nouvelles au moment peut-être porté au dehors des alarmes exagérées ; nous sommes heureux de pouvoir les calmer et de dire que les suspensions qui ont préoccupé Marseille n'ont pas eu toutes les suites que l'on avait d'abord redoutées. Ce serait donc à tort que l'on donnerait aux malheurs individuels le caractère d'une crise commerciale.

Après une série de beaux jours, il semble que l'hiver nous arrive. Les cimes des montagnes du Bugey et du Jura sont couvertes de neige. La foire de Joyeuse, le 18 courant, a été contrariée par la pluie. Cependant il s'est conclu quelques petites affaires sur les soies grèges du pays.

De 1810 à 1841, la production de la soie dans le royaume lombardo-venétien est à peu près doublée. On calcule que les neuf dixièmes de la production des soies lombardes vont à l'exportation étrangère, notamment à l'Angleterre qui en recevrait annuellement environ 150,000 kilog. En France, l'importation des soies, tant de Lombardie que des états sardes, s'élève à une moyenne annuelle d'environ 700,000 kilogrammes.

BULLETIN DES SOIES.

Nous l'annonçons avec autant de joie que d'empressement, nos craintes ne sont point réalisées. La situation fâcheuse signalée dans nos précédents bulletins s'est heureusement améliorée depuis jeudi dernier. La fabrication a remis en activité quelques mille métiers, et les transactions, si lentes dans les premiers quinze jours de ce mois, reprennent un petit courant qui redonne vie et bonne espérance à tout le monde. Cependant ce n'est pas encore là, tant s'en faut, la situation normale, ordinairement plus heureuse à cette époque qu'à toute autre de l'année.

Voici maintenant le résumé de notre correspondance particulière : Vendredi, à Romans, il ne manquait ni marchandise ni acheteurs sur la place. Les ventes ostensibles se faisaient aux prix des précédents marchés : 14/16 deniers, soies ordinaires, le demi-kilog., 24 à 24 fr. 50 c. 12/14 deniers, soies courantes du pays, 25 On ne fait presque rien sur les soies de filature d'ordre, dont les prix continuent pourtant à : 12/13 deniers, soies à vapeur, 5/6 cocons, 29 à 30 fr. 9/10 deniers — 3/4 — 32 à 34

A Romans, on le sait, les transactions publiques sur ces qualités de soies ne sont jamais très-importantes. Celles-ci se font aux cours officiels, aux prix que nous donnons. Mais presque toujours d'autres ventes ont lieu sous le boisseau, ventes dont ni le vendeur ni l'acheteur ne trahissent le secret et qui restent ainsi sans influence sur les cours et les prix courants. Ainsi, un seul de ces achats s'est élevé à plus de 500 kilogrammes vendredi dernier, et, n'ayant été connu que le surlendemain, il n'a pas fait baisser d'un centime les prétentions des détenteurs. En somme, marché passable. A Anbenas, le lendemain 22 courant, il s'est fait très-peu d'affaires. Les prix courants étaient à peu près les mêmes que ceux du samedi d'avant :

11/12 d. soies ordinaires (1/2 kilog.),	25 à 26
9/10 d. soies courantes de pays,	26 27
9/10 d. soies de Joyeuse,	27 27 50
12/13 d. soies à vapeur, 5/6 cocons,	30 32
9/10 d. — 3/4 —	32 35

Tous ces prix augmentés ou diminués de 25 à 50 cent. par 1/2 kilog., suivant le mérite de la marchandise.

La foire de Privas, le 20 du courant, n'a pas été des plus heureuses, surtout pour les affaires en soies. C'est à peine si notre correspondant nous signale quelques ventes aux prix suivants :

9/10 d. soies des environs d'Anbenas (1/2 kilog.),	26 à 27
11/12 d. soies de Saint-Ambroix (Gard),	27 27 50
9/10 d. soies de Joyeuse,	27 50 28

Détenteurs et filateurs se sont retirés assez mécontents, ceux du bas pays surtout qui étaient accourus en nombre en espérant se refaire un peu du calme qui pèse depuis long-temps sur leurs marchés.

A Avignon, soit mauvaises dispositions des fabricants et des courtiers, soit ignorance des nouvelles de Saint-Etienne et de Lyon, la situation est restée aussi fâcheuse que dans la précédente quinzaine.

A Nîmes, les prix restent faibles : 70 à 72 f. les 10/11 d. organins Vivarais, et 67 à 69 f. les 22/24 d. Les soies grèges tramettes des Cévennes pour bas sont à 46 et 48 f. Mais la fabrique a repris depuis quelques jours un certain petit courant.

Cavaillon, Bagnols, Alais et Saint-Jean-du-Gard vivotent tout doucement, alimentant leurs nombreuses filatures de minimes achats faits au jour le jour dans les divers marchés des environs. (Courrier de la Drôme.)

Nouvelles Diverses.

M. Victor Hugo vient, dit-on, de faire l'acquisition, place Royale, de l'hôtel qu'habitait la célèbre Marion de l'Orme.

On écrit d'Aire (Pas-de-Calais), le 21 octobre : Hier soir un jeune homme, âgé d'environ 24 ans, s'est brûlé la cervelle à un quart de lieue de notre ville. Enlevé presque aussitôt, il a été transporté à l'hôpital, où on l'a reconnu pour un piqueur des ponts et chaussées à la résidence de Théroutanne. Son nom est Delcourt. On attribue ce suicide à des chagrins d'amour.

On mande de Béthune, le 20 octobre : Vendredi dernier une femme de Divion, ayant eu une discussion très-vive avec un de ses voisins, au sujet d'une cheminée, avait menacé de soumettre l'affaire au tribunal ; cette femme, d'un caractère violent, est tombée morte en rentrant chez elle.

Mardi dernier la chambre du bateau à vapeur faisant le trajet entre Rotterdam et Venloo a éclaté près de Genep ; par bonheur les chaudières sont construites de manière à prévenir tout danger ; aussi n'a-t-on pas eu le moindre malheur à déplorer ; les passagers ont seulement été retardés dans leur voyage. (Journal de La Haye.)

On lit dans le Courrier de la Moselle, journal de Metz, du 20 octobre : Les expériences sur le four continu destiné à la cuisson du pain des soldats se continuent à la manutention des vivres, à Metz, avec un certain succès. On pense que le mérite d'une machine si compliquée ne se constata pas tout d'abord, ni sans quelques variations dans les résultats d'épreuves ; toutefois, d'après les on dit, il serait déjà permis d'espérer que, par l'établissement de pareils fours, il serait possible d'obtenir une bonne cuisson de 1,000 kilog. de pain avec moins de 60 kilog. de houille. Ce serait là, si cet avantage se vérifie et n'est pas détruit par quelques inconvénients, une économie notable apportée dans les dépenses de l'Etat.

Deux steamboats, le *Mentor* et le *New-Orleans*, ont touché tous les deux sur un chicot dans le Mississipi, à 25 milles de l'embouchure de l'Ohio, et ont sombré dans la même place. Ils avaient coûté 53,000 dollars de construction et étaient richement chargés. Sept ou huit steamboats, dont la perte représente un demi-million de dollars, ont sombré depuis un an dans ce même endroit, que les pilotes appellent la place aux tombeaux.

On écrit de Stettin, le 14 octobre : Un bateau, à bord duquel se trouvaient des ouvriers du chemin de fer, et qui était parti le 10 à quatre heures du matin de Lubzin pour se rendre à Stettin, a coulé bas. Les passagers, au nombre de trente, pères de famille pour la plupart, ont tous péri.

Dernièrement le bateau à vapeur le *Great-Western* a été mis en vente à Bristol. Les enchères ont été vivement poussées, mais définitivement il a été adjugé au prix de 40,000 liv. sterl. (un million).

Il y a quelque temps qu'un père de famille, dont les traits courroucés annonçaient une profonde indignation, nous aborda dans une rue détournée pour nous prier instamment de faire un article contre sa fille aînée. Une semblable demande dans la bouche d'un père était si bizarre qu'elle nous rendit stupéfaits. Il nous raconta avec chagrin que la coupable, qui avait écouté complaisamment les propositions matrimoniales d'un jeune barbier et dont le consentement à l'épouser était constaté par une bague d'alliance en or ou étaient gravés des cœurs enflammés et les initiales de leurs deux noms, avait subitement manqué à sa parole et renvoyé cruellement sa victime. Il insista pour qu'un aussi grand crime fût flétri, afin de servir d'avertissement aux jeunes personnes. Le pauvre barbier, disait-il avec émotion, ne mange pas depuis deux jours ; s'il venait à mourir, je ne le pardonnerais pas à ma fille.

Ce père, d'une loyauté si minutieuse, tempérait contre le siècle, contre la jeunesse actuelle, et, dans l'excès de son indignation, maudissait le gouvernement lui-même de sa coupable indifférence, et regrettait enfin très-amèrement le temps passé où les jeunes filles ne manquaient jamais à leur parole. (Quimperois.)

On a transmis la note suivante au Courrier de la Moselle ; elle signale un fait qui, dans un siècle d'ignorance, eût donné lieu à bien des contes absurdes :

Le 15 septembre dernier, pendant la durée de l'épidémie dysentérique qui affligea Villecey-sur-Mad, un médecin des environs fut appelé dans cette commune pour donner des soins à la femme P..., âgée d'environ quarante-quatre ans, et atteinte de la maladie régnante. En approchant du lit de la malade, le médecin remarqua au-dessus de ses couvertures une flamme d'un bleu pâle qui se dissipait, en exhalant une odeur assez pénétrante, dès qu'il eut renouvelé l'air en ouvrant la fenêtre. La pièce habitée par la malade était humide, située à 40 centimètres au-dessus du sol. Le docteur qui nous transmet cette observation présente ce phénomène, analogue à ceux qui se produisent en d'autres circonstances et d'une manière quelquefois permanente, comme le résultat de l'état électrique de l'atmosphère et du corps de la malade.

Les journaux de Bruxelles annoncent officiellement que l'on a saisi dans cette ville une fausse pièce de 40 f., à l'effigie de Napoléon, empereur, au millésime de 1811 et à la marque de la monnaie de Paris. Cette pièce, composée d'un flanc en argent recouvert de deux feuilles en or, ne pèse que 9 grammes 695 milligrammes, au lieu de 12 grammes 903 milligrammes, qui est le poids légal ; c'est à cette différence d'un quart dans le poids qu'on a pu facilement la reconnaître, comme au son sourd et aux joints desdites feuilles que l'on aperçoit dans le cordon.

Le sénat de la ville libre et anseatique de Hambourg, après avoir retiré la gestion de son consulat-général de Bordeaux à M. G.-F. Meyer, a prié M. Th. Metz, consul de Brême, de vouloir se charger de l'intérim.

Quand l'empereur Nicolas a visité Varsovie, on a forcé tous les habitants à illuminer leurs maisons.

Nouvelles Etrangères.

AMÉRIQUE DU SUD.

On lit dans le Courrier du Havre : Nous avons des nouvelles de Montevideo du 13 juin. Elles annoncent que l'invasion de ce pays par son ancien président, Oribe, est différée. L'armée de ce dernier, qu'on dit forte de dix mille hommes, a établi ses quartiers d'hiver dans la province de Santa-Fé. Le gouverneur de Montevideo en profite pour faire de grands préparatifs de défense, parmi lesquels on cite l'émancipation de tous les nègres, dont cinq cents sont, dit-on, capables de porter les armes.

Une lettre particulière dit que les exécutions continuent à ensanglanter Buenos-Ayres. Le 30 mai, il y avait eu cinq personnes tuées, parmi lesquelles on cite un Américain de l'état du Maine, nommé Henri Ibbotson, qui avait été capturé avec un brick de guerre montevidéen qu'il commandait. Comme il était couvert de blessures, il avait été envoyé à l'hôpital d'où il était sorti sous caution. On le soupçonna plus tard de vouloir s'enfuir sur un bâtiment qui allait à Boston ; il fut arrêté et fusillé.

Le gouvernement de Montevideo avait proposé de réduire ou rappeler les droits extraordinaires de seize pour cent imposés sur les exportations, si les commerçants voulaient souscrire une certaine somme pour le rachat de ces droits. Ils avaient huit jours pour se décider.

Le 4 juillet, le général Rosas a repris les fonctions de gouverneur suprême, avec un pouvoir dictatorial.

Le 26 juin, une canonnade ayant été entendue du côté de l'île Martin-Garcia, l'amiral Brown était parti de Buenos-Ayres avec cinq bâtiments. Il paraît que cette canonnade provenait d'une tentative faite par trois bâtiments montevidéens qui avaient passé l'île et étaient entrés dans l'Uruguay pour faire un débarquement sur la pointe de Gorda.

Le 9, l'amiral Brown n'était pas encore rentré à Buenos-Ayres.

ALLEMAGNE.

On mande de Berlin, 11 octobre, à la Gazette d'Augsbourg : L'inauguration du chemin de fer de Francfort-sur-l'Oder aura lieu dans quelques jours. On espère que le roi y assistera, ou du moins les princes et les ministres.

TURQUIE.

CONSTANTINOPLE, 7 octobre. — En voyant venir ici, à l'improviste, M. de Boutenief, nous avons fait sur cette brusque arrivée une foule de conjectures diplomatiques. Il paraît pourtant que le véritable motif de sa soudaine venue est l'affaire de la Serbie. Chekib-Effendi, ainsi que la députation serbienne qui vient ici pour demander au sultan la confirmation du nouveau prince, sont arrivés la semaine passée ; mais celle-ci n'atteindra pas son but, car la Russie est là pour s'y opposer, et la Porte ne confirmera pas le choix qui a été fait. M. de Tioff est rappelé à Saint-Petersbourg ; il a dû partir hier pour Odessa par le même paquebot qui a conduit ici M. de Boutenief.

Le nouveau prince qui a été élu en Serbie a été élevé en Russie où il a fait un séjour de dix ans ; mais en dernier lieu il a eu à se plaindre du czar Nicolas, lequel empêchera la Porte de le confirmer.

Le 3, M. de Boutenief a reçu une audience de S. H., qui l'a accueilli avec bienveillance. Il était accompagné du prince Handjery, premier interprète de la légation ; Riza-Pacha, Sarim-Effendi et le premier drogman du divan étaient présents à cette audience.

Les représentants des cinq grandes puissances se sont réunis le 29 septembre à la maison de campagne de S. E. sir Stafford Canning, où ils ont eu une conférence relativement à la note qui leur a été remise par la Porte, au sujet des affaires du Liban, par laquelle elle annonce qu'Essad-Pacha a été nommé pour remplacer Omer-Pacha dans le gouvernement de la Syrie, et que deux princes, l'un pris chez les Maronites et l'autre chez les Druses, seraient choisis pour gouverner le Liban, sous la dépendance de ce pacha, qui pourrait les destituer toutes les fois que leur conduite mériterait ce traitement. Les troupes albanaises seraient retirées de la Syrie. Le 3, un conseil extraordinaire des ministres et des hauts fonctionnaires de l'empire a été tenu à la Porte concernant la question de la Syrie. On prétend qu'une note des ambassadeurs, en réponse à celle de la Porte, a motivé cette réunion.

Les affaires du Liban vont très-mal. En attendant, les Français chrétiens souffrent beaucoup ; loin d'être contents du gouvernement d'Omer-Pacha, ils demandent à grands cris qu'il leur soit donné un prince de la famille de l'émir Béchir, et les autorités turques, voyant qu'elles ne pouvaient parvenir à les intimider, malgré toutes leurs menaces, et obtenir les rapports qu'elles voulaient avoir d'eux, conçus dans les termes les plus ignominieux pour l'émir Béchir et sa famille, prirent le parti de les dresser elles-mêmes et d'extorquer leurs signatures. Afin de leur donner plus de poids, ils ont fait graver sur du plomb tous leurs noms qu'ils ont apposés au bas de ces fameuses pièces de conviction, qui ont été portées ici pour appuyer le gouvernement d'Omer-Pacha. Ils ont poussé l'audace jusqu'à leur défendre de prononcer les noms des Beshahir, sous peine de recevoir la bastonnade, et après cela d'être jetés au bagne à perpétuité. Trois chrétiens déjà, accusés faussement par les Druses, ont subi cette peine.

Nous avons appris d'une manière positive, par des lettres de Bagdad, que les Anglais étaient arrivés devant Caboul, et qu'ils traitaient avec les autorités. Ils avaient l'espoir d'obtenir des conditions favorables ; à défaut cependant, ils entreraient par force.

SYRIE.

Le Portafoglio de Malte contient la lettre suivante dans son numéro du 10 octobre :

Beyrouth, le 1^{er} octobre. Les Maronites ne peuvent se décider à regarder comme une mystification l'apparition fantasmagorique de l'amiral français et des vaisseaux anglais. Ils espèrent toujours ; il leur est impossible de se persuader que les puissances européennes puissent les abandonner après tant de promesses. Dernièrement, en voyant venir un bateau à vapeur à Constantinople, les Maronites montrèrent une grande joie, parce qu'ils s'imaginaient que l'émir après lequel ils soupiraient tant était à bord de ce navire.

Les Albanais accroissent le mécontentement de ces contrées. Ils souillent, par passe-temps, les couvents et les églises. En trois jours ils ont pillé trois églises. A Latakiah ils ont violé la résidence de l'agent russe après l'avoir insulté et battu son drogman.

La femme du consul anglais n'a pas été à l'abri des injures de ces gens-là : un Turc l'a frappée dans une rue à Beyrouth. Heureusement qu'un domestique qui l'accompagnait a pu la défendre. Le consul a demandé aux autorités turques une réparation solennelle qu'ils lui accorderont.

SERBIE.

Des lettres adressées à la Gazette d'Augsbourg de la frontière turque annoncent que la tranquillité la plus complète régnait en Serbie à la date du 9 octobre. On y attendait de Constantinople le firman de l'élection d'Alexandre Georgewitsch. Quelques jours auparavant, le gouvernement provisoire avait fait savoir au souverain déchu, le prince Michel, qu'il eût à réaliser et à retirer en trois jours toute la fortune mobilière qu'il possédait encore en Serbie, sous peine de la voir confisquer. On disait généralement que le prince Michel quitterait Semlin sous très-peu de jours pour se retirer en Autriche.

ANGLETERRE.

On lit dans le Morning-Advertiser : Sir Robert Peel et son parti avaient annoncé que le tarif imprimerait un mouvement rapide aux opérations commerciales et industrielles. Jusqu'à présent on ne s'est point aperçu d'une amélioration notable.

Depuis la mise en vigueur du nouveau tarif, il n'a été importé que 2,500 tonnes de bétail.

A Liverpool, il n'a été vendu que 17,500 balles de coton.

Un journal annonce qu'il vient de se former à Londres une compagnie qui se propose de joindre la mer des Antilles à l'Océan Pacifique au moyen d'un canal qui coupera l'isthme de Panama. M. Baring est, dit-on, à la tête de cette compagnie ; le capital nécessaire à l'entreprise est déjà assuré. Des ingénieurs qui ont récemment été envoyés sur les lieux ont rapporté des plans complets qui paraissent ne laisser aucun doute sur la possibilité d'exécuter ce grand projet.

Les nouvelles reçues des districts manufacturiers n'annoncent pas d'amélioration dans les affaires. Il y a panique dans les classes agricoles, et les fermiers réduisent le nombre de leurs travailleurs.

Le British-Queen publie l'article suivant :

Nous entendons parler d'une affaire de la nature la plus délicate et la plus affligeante. Sa nature est telle que nous éprouvons la plus grande répugnance à en faire mention ; mais comme des intérêts royaux, publics et particuliers s'y trouvent mêlés, nous manquerions à notre devoir vis-à-vis du public si nous passions le fait sous silence. Le malheur (ou l'accident) se rattache à l'une des plus nobles familles de l'Angleterre, et l'autre partie intéressée est d'un rang plus élevé encore. On s'est, dit-on, pourvu auprès de la reine, attendu que les circonstances exigent impérieusement la réparation d'un prompt mariage. Le père de l'irrésistible est, dit-on, inexorable à cet égard. Mais, dans l'état actuel des choses, nous ne devons pas en dire davantage sur une affaire qui peut avoir des conséquences importantes, sociales, politiques et royales.

VARIÉTÉS.

Un jour du mois dernier, M. Doucet, honnête fermier des environs de Paris, quitta son village et s'achemina vers la résidence du notaire voisin, chez lequel il avait à toucher une somme de 300 fr. L'argent reçu, M. Doucet entra dans un cabaret pour se reposer; là il rencontra un de ses amis, avec lequel il s'attabla. Après avoir vidé quelques bouteilles et devisé longuement sur le prix du blé, la rigueur de la saison et la rareté du fourrage, ils demandèrent des cartes et se mirent à jouer. D'abord de petites sommes furent engagées; mais les têtes ne tardèrent pas à s'enflammer, l'amour-propre vint en aide au perdant (c'était M. Doucet) et les 300 fr. passèrent par fractions de 50 fr. dans la poche de son partenaire. M. Doucet payait fort cher sans doute un moment d'oubli, et, comme tant d'autres, il avait acheté le droit de se plaindre de l'inconstance de la fortune, heureux encore s'il eût profité de cette rude leçon pour quitter la partie.

Mais sa tête était un peu avinée, son crédit bien établi chez le notaire, et il espérait bien enfin fixer, à son tour, la roue qui tourne pour tout le monde, mais que bien peu savent arrêter. Il retourna donc chez le notaire emprunter 50 fr., et se hâta de venir braver son vainqueur; ce premier emprunt eut le sort de ses aînés. Seconde visite au notaire, emprunt d'une nouvelle somme de 50 fr., retour au cabaret, et toujours même rigueur de la fortune. Cependant M. Doucet ne se rebute pas; il réitéra jusqu'à six fois ses visites, et c'est seulement quand il a perdu 600 fr., que ses sens se calmèrent et qu'il revint à la raison. Grande alors fut sa stupeur; d'un coup d'œil il sonda toute la profondeur de sa fâcheuse position. Il avait à la maison une vieille mère sous la baguette de laquelle il avait plus d'une fois courbé ses larges épaules, et il lui faudra, en outre, affronter la colère de sa ménagère. Cette idée épouvante le débonnaire fermier; il n'ose rentrer chez lui, et, sans prendre de résolution fixe, il erre à l'aventure, comme un écolier qui a commis une faute et qui redoute la sévérité de son maître.

Cependant la nuit était venue et avec elle l'inquiétude dans la maison du sieur Doucet. Sa mère et sa femme, ne sachant à quoi attribuer son absence, redoutaient pour lui les plus sinistres accidents; elles écoutaient avec anxiété le moindre bruit, espérant toujours entendre arriver l'homme après lequel elles soupiraient. Vain espoir! le jour reparut sans ramener M. Doucet. Aussitôt toute la famille se mit en quête, des messagers furent envoyés sur toutes les routes, on alla jusqu'au village du notaire, et là on apprit que la veille au soir M. Doucet était parti pour regagner son domicile. Cette nouvelle ne laissant plus d'espoir au cœur de la fermière, elle alla exposer sa douleur au maire. Malgré sa bonté bien connue, ce magistrat, ne put se défendre d'un petit sentiment d'orgueil. Il venait d'être nommé; rien encore depuis son installation n'avait fixé les yeux sur sa commune, et maintenant il allait rédiger des procès-verbaux, déployer son zèle et son activité, montrer à tous les ressources de son imagination: il fut presque content! Le garde-champêtre est aussitôt mandé;

la caisse du village va annoncer aux habitants la perte qu'il a faite, et une récompense de 25 fr. est promise à quiconque fera connaître le sort de l'infortuné fermier.

M. le maire attend l'effet de cette première mesure qui, à son grand étonnement, reste infructueuse.

Une seconde nuit, plus cruelle que la première, s'étant écoulée sans le retour du sieur Doucet, ce magistrat municipal avisa à un autre expédient: il fit apposer aux portes des églises et des maisons avoisinantes des affiches manuscrites, en tête desquelles on lisait: « 50 francs de récompense à qui ramènera le fermier perdu. » Puis suivait le signalement dans lequel on n'avait rien oublié, pas même le nom auquel l'homme perdu répondait. Tout ingénieux qu'était ce moyen, il parut insuffisant à M. le maire; il ordonna donc au maître d'école de sonner le tocsin, et enfin il convoqua la garde nationale.

Toutes ces précautions prises, et assisté du frère de Doucet, le maire harangua sa petite troupe et la dirigea vers un bois qui sépare les deux villages. Arrivés là, une sainte terreur s'empara de toutes les âmes; à chaque pas on craignait de heurter un cadavre; le frère de la victime sentait défaillir ses forces et s'écriait au moindre fourré: « Soutenez-moi, sergent, l'instinct du sang me dit que c'est là qu'est mon frère; vous allez le trouver, j'en suis sûr, la nature me le dit. » Cependant la nature mentait, et M. le maire, calme et impassible au milieu de l'abattement général, dirigeait avec activité et intelligence ses recherches. Le bois fut fouillé dans tous les sens, pas un coin n'échappa aux investigations; mais on ne trouva pas M. Doucet. Qu'était-il donc devenu? Un grand forfait s'était sans doute accompli, et les assassins, pour mieux dérober leur crime, avaient mutilé le cadavre et dispersé ses membres. C'était là l'idée du maire, et tous ses administrés la partageaient.

Heureusement rien de semblable n'était arrivé, et M. Doucet, loin d'être tombé sous les coups des voleurs, avait pendant trois jours été fêté par des parents auxquels il avait demandé l'hospitalité, espérant que l'inquiétude occasionnée par sa disparition éloignerait l'orage qu'il avait amassé sur sa tête.

Le soir du troisième jour, il s'achemina donc vers sa demeure, espérant y rentrer à la faveur de la nuit et éviter ainsi les questions importunes et embarrassantes. Cette fois il avait compté sans l'imagination de M. le maire. Ce magistrat, en effet, malgré l'insuccès de ses premières démarches, conservait encore quelque espoir de réussir, et, en attendant qu'il eût imaginé un nouveau moyen plus efficace que les premiers, il avait fait placer des sentinelles à toutes les avenues du village, afin d'interroger tous les voyageurs. Un redoutable qui vive? accueillit donc M. Doucet quand il se présenta pour rentrer; il lui fallut répondre, et sa voix, bien connue du garde national en faction, trahit l'incognito qu'il se proposait de garder. En un instant, la nouvelle de son retour se répandit dans tout le pays; sa maison fut assiégée, et chacun vantait à l'envi l'un de l'autre le zèle qu'il avait déployé. Le maire seul gardait le silence sur ses efforts, persuadé que sa gloire ne pouvait être éclipsée.

Félicitations reçues, remerciements donnés, chacun alla se coucher; la mère et la femme du fermier ne trouvèrent aucun reproche à lui adresser,

tant leur anxiété avait été cruelle et tant elles étaient heureuses d'un retour si inespéré.

M. Doucet se félicitait donc du résultat de sa peur, et en présence de la mansuétude de sa mère il oubliait l'amertume de sa perte, lorsqu'il reçut la visite du garde-champêtre et du maître d'école, venant lui demander leur salaire. Le fermier accueillit fort mal cette demande; il se plaignit du ridicule que les visiteurs avaient jeté sur sa personne en divulguant son aventure. Enfin il éconduisit les importuns visiteurs avec des termes peu polis d'école, quelques coups de pied dans certaines parties peu décentes auraient sance du sieur Doucet, et demandaient le 22 octobre à la justice de reconnaître au fermier mal élevé une leçon de civilité sinon puérile, au moins honnête.

Le tribunal, attendu que les faits ne sont pas justifiés, renvoie Doucet des fins de la plainte, sans amende ni dépens.

Le Gérant responsable, B. MURAT.

La préparation connue sous le nom de *Pommade de Dupuytren*, composée par M. Mallard, pharmacien à Paris, et que cet illustre chirurgien avait composée dans le but de remédier à la chute prématurée de la chevelure, vient, par suite de nombreuses expériences, de recevoir une bien heureuse application: on peut aujourd'hui affirmer que les dames qui en feront usage pendant et après la grossesse n'auront pas à regretter la perte si fréquente de la chevelure.

LA PÂTE DE GEORGÉ, la plus agréable et la plus efficace pour la guérison des maladies de poitrine, se vend toujours par boîtes de 60 c. à 1 fr. 20 c., à Lyon, chez MM. MACON, rue Saint-Jean, 50, et VERNET, place des Terreaux, 15; à Saint-Etienne, CHERMEZON, rue de la Comédie; à Chalon-sur-Saône, POUCHER, confiseur, Grande-Rue, 36, et à Genève (Suisse), ROUZIER, Grande-Rue, 4.

Le Chocolat, le Sirop et la Pâte de Mousse perlée (*fucus crispus*), employés avec succès contre toutes les affections irritatives ou inflammatoires de la poitrine, de l'estomac et des intestins, se trouvent toujours au Dépôt général des Médicaments brevetés et autorisés, pharmacie Lardet, place de la Préfecture, n. 16, à Lyon.

SALLE DE LA GALERIE DE L'ARGUE.

SPECTACLE COMIQUE ET AMUSANT

Exécuté par une Troupe de Singes.

Il y a tous les soirs deux représentations: la première à six heures, la seconde à huit heures.

M. DONETTI prévient les maîtres et maîtresses de pension qu'il donne des séances particulières, soit dans la salle, soit en ville, à des prix modérés.

ÉTUDE DE M^e RÉGIPAS, NOTAIRE A LYON, RUE LAFONT, N. 4.

A VENDRE.

UNE MAISON D'AUBERGE,

dont une partie sert

Située à Reilleux (Ain), sur la nouvelle route de Strasbourg,

AVEC JARDIN ATTENANT ET DEUX Puits.

Le tout d'un revenu annuel de 600 fr.

S'adresser, pour les renseignements, audit M^e Régipas, notaire à Lyon, ou à M^e Rappet, notaire à Montluel (Ain). (4282)

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

7^e DIVISION MILITAIRE.

FOURNITURE DES FOURRAGES

Troupes en station et marche dans le département du Rhône,

Du 1^{er} janvier 1843 au 31 décembre de la même année.

AVIS.

Le public est prévenu que le service des fourrages à exécuter dans les places et gîtes d'étape dans le département du Rhône, pour un effectif de 1,500 chevaux, à compter du 1^{er} janvier 1843 jusqu'au 31 décembre même année, sera mis en adjudication publique, le 15 novembre prochain, à midi, à l'Hôtel-de-Ville de Lyon, devant une commission composée:

De l'intendant militaire de la 7^e division, président;
Du chef d'état-major de la division;
D'un membre du conseil municipal désigné par le maire de Lyon;
D'un membre du tribunal de commerce;
De l'adjoint à l'intendance ayant la surveillance du service des subsistances.

Les personnes qui seraient dans l'intention de concourir pour cette adjudication devront déposer dans les bureaux de l'adjoint à l'intendance militaire, rue des Remparts-d'Ainay, n. 10, et avant le 31 octobre courant, une déclaration indiquant cette intention, ainsi que leurs noms et prénoms, domicile, rue et numéro de maison, et qualité.

On pourra prendre connaissance du cahier des charges dans les bureaux de l'intendant de la division, rue de la Liberté, n. 7, et dans ceux de M. l'adjoint Fautrier, rue des Remparts-d'Ainay, n. 10, tous les jours de neuf heures du matin à quatre heures du soir. (3909)

AVIS.

M. GOMMET, pépiniériste, avantageusement connu, a l'honneur de prévenir les amateurs qui ont des plantations à faire qu'il a un bel assortiment de mûriers, hautes et basses tiges, première qualité, arbres fruitiers et d'agrément, tels que platanes, acacias (parasols et autres), pourrettes de toutes espèces. Il est aussi fourni de graines potagères, fourragères, de fleurs, oignons, griffes, bulbes à fleurs, etc. Il garantit la qualité de ses marchandises.

S'adresser cours Morand, n. 6, aux Brotteaux. (236)

AVIS.

M^{me} FELICITE TRACET, demeurant à la Guillotière, qu'artier de Mou-Plaisir, n. 20, a l'honneur d'informer le public qu'elle est l'inventeur d'une Eau dépurative pour laquelle elle est brevetée, qui a la propriété de renouveler le sang et de guérir tous genres de maladies, même les secrètes dont cette Eau est le remède radical, toutes espèces de plaies, tous les maux d'yeux, et qui peut s'administrer à toutes personnes depuis l'âge le plus tendre jusqu'aux vieillards, excepté les femmes enceintes et les nourrices.

Cette Eau se trouve en dépôt chez MM. Montaland, rue des Capucins, 6, et Pittion, rue Royale, 20, à Lyon. (235)

AVIS.

Il a été trouvé UN BRACELET EN OR. La personne qui l'a perdu peut se présenter chez M. Labey, rue Sainte-Blandine, n. 13, au 1^{er}, clos Casati. (237)

AVIS.

On a trouvé UN CHIEN portant le nom de JAGOT à son collier. Les personnes qui l'ont perdu peuvent s'adresser chez M. Poina, rue Lainerie, n. 10, au 1^{er}. (228)

FLUIDE PROPHYLACTIQUE.

On Conservateur de la bouche, des dents et des gencives dans un état sain et de santé parfaite, chez Courtois, pharmacien, place des Pénitents-de-la-Croix, quartier Saint-Clair, à Lyon. Un prospectus indiquant la manière de s'en servir accompagne chaque flacon. — Prix: 3 fr. Un dépôt est établi au bureau de la Conservation des Affiches, rue d'Egypte, n. 7, au 1^{er}. (7139)

INSTITUTION

COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE,

Autorisée par Décision ministérielle.

Située à la Ruche, commune de la Guillotière.

Les omnibus de Villeurbanne qui stationnent à la tête du pont de la Guillotière passent devant la porte du pensionnat. Pour plus amples renseignements, voir les prospectus. La rentrée des classes aura lieu le 20 octobre. (94) Les lettres adressées au directeur doivent être affranchies.

MALADIES SECRÈTES.

Guérison radicale, en cinq jours, de la blennorrhagie, si ancienne qu'elle soit et réputée incurable, par la MIXTURE et la POUDRE VÉGÉTALE de M. BERTRAND, pharmacien de l'Ecole de Montpellier. — Pour preuve, l'argent est rendu si l'on n'est pas guéri. (On délivre un reçu imprimé.) — M. Bertrand prépare aussi l'EXTRAIT OU ESSENCE DE SALSEPAREILLE DU PORTUGAL, pur, sans sucre, pour les maladies de la peau et du sang. (Ne pas confondre avec les Sirops.) — Pour en prendre connaissance, demander la brochure que l'on envoie gratis. S'adresser à la pharmacie, place Bellecour, n. 12, à Lyon. (Affranchir.) (7184)

SEUL DÉPOT

A Lyon, chez M^{me} veuve RAVY, rue Puits-Gaillot, 7, DES ARTICLES RENOMMÉS DE LA MAISON ROUSSEAU DE PARIS.

L'EAU DORÉE, qui teint réellement sans préparation, de suite et pour toujours, les cheveux et les favoris en toutes nuances.

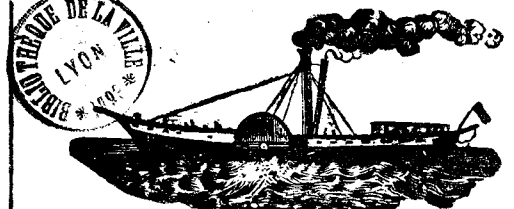
LA POMMADE GRECQUE, qui arrête immédiatement la chute des cheveux et les fait pousser en peu de temps.

L'ÉPILATOIRE DU SERAIL, qui fait tomber les poils du visage ou des bras en dix minutes, sans altérer aucunement la peau.

LA CRÈME DE TURQUIE, qui blanchit à l'instant même la peau la plus brune.

L'EAU DE TURQUIE, qui efface les rousseurs et toutes les taches du visage.

L'EAU ROSE DE LA COUR, qui rafraîchit le teint, lui donne un coloris vif et naturel: on peut se laver le visage sans qu'il disparaisse. — Prix: 5 fr. chaque article. (6150)



LE CROCODILE, LE MARQUIN, LE MISTRAL, LE SIROCCO, beaux bateaux à vapeur en fer.

d'une marche bien supérieure à tous les autres bateaux du Rhône sans exception.

Partent tous les jours du port d'Ainay, sur la Saône,

A 5 HEURES DU MATIN.

S'adresser aux propriétaires, MM. BONNARDEL frères et FOUR, quai de l'Arsenal et rue Sala, 2, ou au capitaine à bord du bateau. (6561)

PHARMACIE A LYON, RUE PALAIS-GRILLET, N. 23.

RHUMES, ASTHMES, CATARRHES.

Sirop pectoral et calmant de *Stæchas d'Arabie*.

Ce Sirop possède au plus haut degré les qualités toniques, incisives et fondantes. On l'emploie avec succès contre les maladies de poitrine, telles que *Asthmes*, *Toux sèches*, *Oppressions*, *Aphonie de la voix*, *Catarrhes bronchiques* et *pulmonaires*, *Crachements de sang*, *Coqueluche*. Il facilite la digestion et entretient la liberté du ventre en évacuant la Bile et les Glaires; il réussit également dans les *Affections nerveuses* et les *faiblesses d'estomac*. — Prix: 2 f. 50 c. le flacon. En dépôt A SAINT-ETIENNE, à la PHARMACIE CHERMEZON, rue de la COMÉDIE. (4742)

AVIS.

Le public est prévenu que le 19 novembre 1842, à midi précis, il sera procédé, à l'Hôtel-de-Ville de Lyon, à l'adjudication publique et au rabais, sur soumissions cachetées, de la fourniture du chauffage et de l'éclairage des troupes et corps de garde de la 7^e division militaire, du 1^{er} janvier 1843 au 31 décembre 1847.

On pourra prendre connaissance du cahier des charges:

A Lyon, chez M. l'adjoint à l'intendance de Fautrier, rue des Remparts-d'Ainay, n. 10, et dans les bureaux de l'intendant divisionnaire, rue de la Liberté, n. 7;

A Saint-Etienne et à Vienne, chez MM. les sous-préfets;

A Bourg, Briançon, Grenoble, Gap, Valence et Montbrison, chez MM. les sous-intendants militaires en résidence dans ces villes. (5910)

AVIS.

On demande UN EMPLOYÉ connaissant les affaires et les voyages.

S'adresser hôtel des Générales, de dix à onze heures du matin et de quatre à cinq heures du soir. (238)

M. FICHET, mécanicien,

Est en ce moment à sa maison de Lyon, place du Concert, en face du pont Lafayette.

Il vient d'inventer un procédé pour faire retomber les portes seules, sans cordes, poulies ni contre poids, n'ayant aucune partie saillante et ne faisant aucun bruit. Une fois mis en place, ce procédé dure toujours; il ne coûte que 5 fr.

M. FICHET est très-connu par ses divers moyens de sûreté, et notamment par ses serrures du prix de 30 fr., y compris la pose. Si un malfaiteur tente de les ouvrir, il les ferme davantage, et le propriétaire de la serrure peut les ouvrir comme auparavant.

En visitant les magasins du sieur FICHET, il sera facile de remarquer la confection de ses coffres-forts. Ils sont composés de deux plaques de fer de quatre millimètres d'épaisseur chacune, l'une intérieure, l'autre extérieure, et en tous sens ils sont à l'abri d'une ouverture forcée, tellement que l'air n'y pénètre pas, et sont fermés par une serrure à clé. Cette serrure est condamnée par une autre serrure à combinaison, de telle sorte que celui qui se serait réservé une clé ou qui l'aurait volée ne pourrait pas s'en servir. Ainsi le propriétaire de cette caisse reste seul possesseur de son secret.

M. FICHET prie MM. les habitants de Lyon de ne pas confondre ses combinaisons avec les cadenas à secret; ces derniers peuvent s'ouvrir en quelques minutes sans en savoir le mot. (3665)

Brevet d'Invention et de Perfectionnement.

MENTION HONORABLE A L'EXPOSITION DE 1839.

bandages herniaires SANS SOUS-CUISSSES

ET SANS FATIGUER LES HANCHES.

Les BANDAGES qui ont été exposés par MM. WICKAM et HART, bandagistes-herniaires, rue Saint-Honoré, 257, à Paris, ont fixé l'attention du public, ainsi que du jury central, et leur ont valu une mention honorable. Toutes les personnes qui en portent trouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète.

Pour se procurer des bandages, s'adresser à M. BIANCHI, opticien-bandagiste, à Lyon, rue de la Préfecture, n. 1, et à Saint-Etienne, également chez M. BIANCHI, rue de Foy, 7, qui au besoin se charge de choisir et appliquer le bandage le plus convenable à chaque hernie.

Pour s'en procurer par lettre, envoyer la circonférence du corps et indiquer l'état de la hernie. — Les prix en sont très-modérés. (Affranchir.) (239)

15 francs.

GUÉRISON RADICALE, sans copahu ni mercure, des maladies VENERIENNES, simples, nouvelles ou anciennes.

TRAITEMENT VÉGÉTAL

des dartres, pertes blanches, gales, teignes, dépôts de lait, scrofules, goitres, vieilles plaies, rhumatismes, la goutte, et de toutes les maladies qui émanent de la corruption des humeurs ou d'un vice dans le sang. Ce traitement est approuvé par MM. les anciens chirurgiens-majors de l'Hôtel-Dieu et de la Charité de Lyon et par un grand nombre d'autres médecins.

CABINET DE CONSULTATIONS GRATUITES de dix heures à quatre; les dimanches et fêtes, jusqu'à deux heures.

PLACE DES CÉLESTINS, 8, allée de traverse; rue d'Amboise, 11. (7218)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSIL FILS, rue Poulailleur, 19.